

LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM DÉSIRE COMBLER DES POSTES DE POMPIERS VOLONTAIRES

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité de l'Etat-Major du service d'incendie, la personne titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

- Combattre, éteindre et prévenir les incendies.
- Aider les personnes et sauvegarder les biens.
- Exécuter les tâches courantes relatives à l'entretien du matériel d'extinction et des biens du Service.
- Exécuter des inspections préventives.
- Exécuter le nettoyage et l'entretien de la caserne et ses dépendances.
- Rédiger tous les rapports demandés par ses supérieurs.
- Assister aux périodes d'entraînement prévues.
- Le travail s'accomplit sous surveillance générale à partir de procédures et pratiques établies.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Doit être âgé de 18 ans et plus.
- Doit être autonome.
- Doit s'engager à suivre toute formation spécialisée requise pour son travail.
- Doit être titulaire d'un permis de conduire valide – Classe 4A – Québec.
- Doit subir avec succès un examen médical et fournir une déclaration de santé mentionnant être apte à effectuer les tâches de pompier.
- Avoir de l'expérience serait un atout.
- Doit posséder les aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés.

HEURES DE TRAVAIL

Sur appel ou selon un horaire établi.

TRAITEMENT

Selon les conditions de traitement actuellement en vigueur. (salaire horaire 2019 -17.00\$)

DEMANDE D'EMPLOI

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande d'emploi aux coordonnées suivantes accompagné d'une copie de leur vérification judiciaire à jour à : rfdurand@denholm.ca